

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 04 août 2020
Convocation faite
Le 21 juillet 2020

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 27 juillet 2020

L'an deux mil vingt, et le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOIS, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (représentant M. Pascal GILLAUD), M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{mes} Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Thierry PASQUIER (représentant M^{me} Isabelle BODART), Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{mes} Evelynne LAHAYE, Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Pascal GILLAUD (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M. André ESCOBAR), Éric GUERINY, Gérard DELATTE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M^{me} Isabelle BODART (représentée par M. Thierry PASQUIER), M. Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ).

M. Jean-Claude JACQUEMART est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

2020-07-168 Représentation de la Communauté au sein de la Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants

Considérant l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts de la Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote des membres à main levée :

- * **décide** de procéder à l'élection du représentant de la Communauté de Communes au sein de cette Commission,
- * **désigne** comme suit le représentant de la Communauté au sein de la Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants :

Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants	- M. Jean-Claude JACQUEMART
--	-----------------------------

- * **désigne** comme suppléante M^{me} Laetitia COMPAGNON dans le cas où une suppléance serait à prévoir.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

